



Le 16 MARS 2026

Affaire suivie par :
Nathalie MAILLET
Assistante de la Directrice Générale des Services
T. 02 38 22 12 56
nmaillet@ville-lachapellesaintmesmin.fr

Mesdames et Messieurs les membres du
CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales, je vous informe que la séance d'installation du Conseil Municipal de La Chapelle-Saint-Mesmin aura lieu le :

**Vendredi 20 mars 2026
à 19 heures 00**

Afin de garantir l'accès au public dans des conditions de sécurité satisfaisantes, je vous précise que cette séance aura exceptionnellement lieu **dans la grande salle de l'Espace Béraire**.

Ordre du jour de cette séance :

- Election du ou de la maire à bulletin secret
- Détermination du nombre d'adjoints et d'adjointes
- Election des adjoints et des adjointes à bulletin secret
- Lecture et remise de la Charte de l'élue local.e

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Valérie Barthe Cheneau
Maire de La Chapelle-Saint-Mesmin



2003 2004 2005

